



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-153**

Séance publique du

23 juin 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140623-47357-AU-1-1_0
Date de signature : 24/06/2014
Date de réception : mardi 24 juin 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE DE LIVRES NON SCOLAIRES
AVENANT N°1 PORTANT TRANSFERT DU MARCHÉ CONCERNÉ DE LA SOCIÉTÉ BIBLIOTHECA**

Le 23 juin 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/06/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Karima ZERKANI à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2014

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE DE LIVRES NON SCOLAIRES
AVENANT N°1 PORTANT TRANSFERT DU MARCHÉ CONCERNÉ DE LA SOCIÉTÉ
BIBLIOTHECA - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville d'Aix-en-Provence a notifié le 19 octobre 2011, le marché n° A11.059 à la société BIBLIOTHECA (GIE LIBRAIRIE PRIVAT), lot 11 "livres reliés spécialement pour bibliothèques" du marché relatif à la fourniture de livres non scolaires".

Par la délibération N°2010.770 du 16 juillet 2010, Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux marchés publics ont été autorisés à signer les marchés concernant la fourniture de livres non scolaires (12 lots).

Conclu pour une période initiale de 1 an avec 3 reconductions de 1 an (sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2015), les prestations font l'objet d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum passé en application de l'article 77 du Code des marchés publics.

Par ordonnance du 10 février 2014, Monsieur le Juge commissaire à la liquidation judiciaire du GIE BIBLIOTHECA PRIVAT a autorisé la vente du fonds de commerce dépendant de la liquidation judiciaire dudit groupement, exploité sous l'enseigne BIBLIOTHECA, sis au 14 rue Serpente à Paris (75006), au profit de la société CESAM, société anonyme, ayant son siège 2 ter rue des Chantiers à Paris (75005), immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 413511 700, représentée par son Président, Monsieur Philippe SYLVESTRE.

En application de son ordonnance, la société CESAM et son président, Monsieur Philippe SYLVESTRE ont constitué la SAS BIBLIOTHECA immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 800 482 200 qui se substitue dans les droits et engagements de la société CESAM. Madame Anne STEVE a été investie des fonctions de Présidente de la SAS BIBLIOTHECA dont le siège est également 2 ter rue des Chantiers à Paris (75005).

La société BIBLIOTHECA reprend l'intégralité du marché passé avec la ville en lieu et place de la Société GIE BIBLIOTHECA PRIVAT.

La ville d'Aix en Provence s'est assurée des capacités professionnelles et financières de la société BIBLIOTHECA ainsi que son aptitude à assurer la continuité du service public. Cette société a fourni tous les justificatifs nécessaires.

Compte tenu de cette situation, un avenant de transfert est nécessaire pour ce marché.

Le présent avenant N°1 a pour objet de transférer le marché A11-059 à la société BIBLIOTHECA.

En conséquence, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés publics à signer l'avenant N° 1 au marché n° A11-059 portant transfert du marché susvisé à la société BIBLIOTHECA.

DL.2014-153 - MARCHÉ DE FOURNITURE DE LIVRES NON SCOLAIRES
AVENANT N°1 PORTANT TRANSFERT DU MARCHÉ CONCERNÉ DE LA SOCIÉTÉ
BIBLIOTHECA -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/06/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



Aix en Provence

LA VILLE

DGAS Aménagement Urbain,
Etudes Juridiques & Marchés Publics
Direction des Marchés Publics
BJ/DS

MARCHÉ DE FOURNITURE DE LIVRES NON SCOLAIRES
LOT 11 : LIVRES RELIES SPECIALEMENT POUR BIBLIOTHEQUES
(ouvrages divers)

MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES
MARCHÉ N°A11-059 NOTIFIÉ LE 19 OCTOBRE 2011
A LA SOCIETE BIBLIOTECA (GIE LIBRAIRIE PRIVAT)

AVENANT N°1
PORTANT TRANSFERT DU MARCHE CONCERNÉ DE **LA SOCIETE BIBLIOTECA**
(GIE LIBRAIRIES PRIVAT)
AU PROFIT DE LA SOCIETE SAS BIBLIOTHECA

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ INITIAL :

1.1 – Identification du marché

Marché N°A11-059 : notifié le 19 octobre 2011 à la Société BIBLIOTECA.

Objet et forme du marché :

Fourniture de livres non scolaires

Lot 11 : livres reliés spécialement pour bibliothèques

Marché à prix unitaires et à bons de commande passé en Appel d'Offres Ouvert.

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
11	Réseaux : <ul style="list-style-type: none">• Seuil minimum : 6 000,00 Euros H.T.• Seuil maximum : 24 000,00 Euros H.T.

Durée du marché :

La durée initiale du marché est d'un an à compter du 1^{er}/01/2012 au 31/12/2012.

Ce marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2015.

Il a été reconduit pour les années 2013 et 2014 et à la date de conclusion du présent avenant , il est toujours en cours.

1.2 – Identification des cocontractants

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- D'autre part, la SAS BIBLIOTECA représentée par Madame Anne STEVE, Présidente, numéro SIRET 800 482 200 et domiciliée 2 ter rue des Chantiers à Paris (75005).

2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -

Par ordonnance du 10 février 2014, Monsieur le Juge commissaire à la liquidation judiciaire du GIE LIBRAIRIE PRIVAT a autorisé la vente du fonds de commerce dépendant de la liquidation judiciaire dudit groupement, exploité sous l'enseigne BIBLIOTECA, sis au 14 rue Serpente à Paris (75006), au profit de la société CESAM, société anonyme, ayant son siège 2 ter rue des Chantiers à Paris (75005), immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 413511 700, représentée par son Président , Monsieur Philippe SYLVESTRE.

En application de son ordonnance, la société CESAM et son président, Monsieur Philippe SYLVESTRE ont constitué la SAS BIBLIOTECA immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 800 482 200 qui se substitue dans les droits et engagements de la

société CESAM. Madame Anne STEVE a été investie des fonctions de Présidente de la SAS BIBLIOTECA dont le siège est également 2 ter rue des Chantiers à Paris (75005).

A compter de la notification du présent avenant et en application des dispositions légales gouvernant le droit des procédures collectives, l'acquéreur, la SAS BIBLIOTECA, deviendra par transfert, titulaire du contrat de marché public n°A11-059.

Le présent avenant n°1 a donc pour objet le transfert de la part du marché n°A11-059 de la société BIBLIOTECA (GIE LIBRAIRIE PRIVAT) à la société SAS BIBLIOTECA.

ARTICLE 2 : TRANSFERT -

La Ville d'Aix en Provence s'est assurée, conformément à une jurisprudence constante du Conseil d'Etat et rappelée dans un avis du 8 juin 2000 (n° 364 803), des capacités professionnelles et financières de la société SAS BIBLIOTECA, ainsi que de son aptitude à assurer la continuité du service public. L'intéressée a fourni tous les justificatifs nécessaires.

ARTICLE 3 : PAIEMENT -

Les sommes dues par la ville d'Aix-en-Provence en règlement des prestations effectuées dans le cadre du contrat n°A11-059 désigné au chapitre I seront versées **à la société SAS BIBLIOTECA**, au crédit du compte ouvert auprès du Crédit Industriel et Commercial.

ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES -

Toutes les clauses du marché désigné au chapitre I demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

3 – SIGNATURE DES PARTIES :

<p>Pour la Société SAS BIBLIOTECA : Nom et qualité du signataire</p> <p>Fait à Aix-en-Provence, Le (cachet de la société)</p>	<p>Pour la Ville d'Aix-en-Provence Le représentant du pouvoir adjudicateur, Nom et qualité du signataire</p> <p>Maurice CHAZEAU <i>Maire-Adjoint</i> Délégué aux Marchés Publics et aux Délégations de Services Publics</p> <p>Fait à Aix-en-Provence, Le</p>
--	---